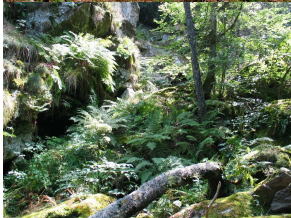




rosalie des Alpes



Direction Départementale des
Territoires de la LOZERE



Natura 2000 en Lozère





Sommaire

- 1 Objectifs**
- 2 Démarche de création d'un site**
- 3 L'avancement du réseau Natura 2000**
- 4 Acteurs du réseau**
- 5 Création et mise en œuvre du DOCOB**
- 6 Les outils Natura 2000**



1- Objectif



**Favoriser le maintien de la biodiversité à l'échelle européenne par la création d'un réseau européen de sites,
en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**



Encadrement réglementaire :

- Directive 2009-147-CE du 30 novembre 2009 dite « Oiseaux »
- Directive du 21 mai 1992 (92/43/CEE) dite « habitats »





2- Démarche de création d'un site



Pour la directive « Habitats »

1-Etat: Proposition de site d'importance communautaire (PSIC)

2-Commission Européenne: Liste de sites d'importance communautaire (SIC)

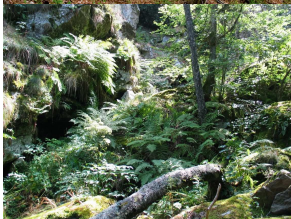
3-Etat: Désignation par arrêté ministériel Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



Pour la directive « Oiseaux »

1-Etat: désignation par AM d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS)

2 -Transmission à la Commission





3-Avancement du réseau Natura 2000



Quelques chiffres clés :

L'Europe : 26 807 sites



La France :

- 1754 sites,
- 6,9 millions d'hectares,
- 12,5% du territoire terrestre métropolitain



Le Languedoc Roussillon: 153 sites

Superficie terrestre 923 547 ha (33 %de surface régionale incluse dans les sites Natura 2000)



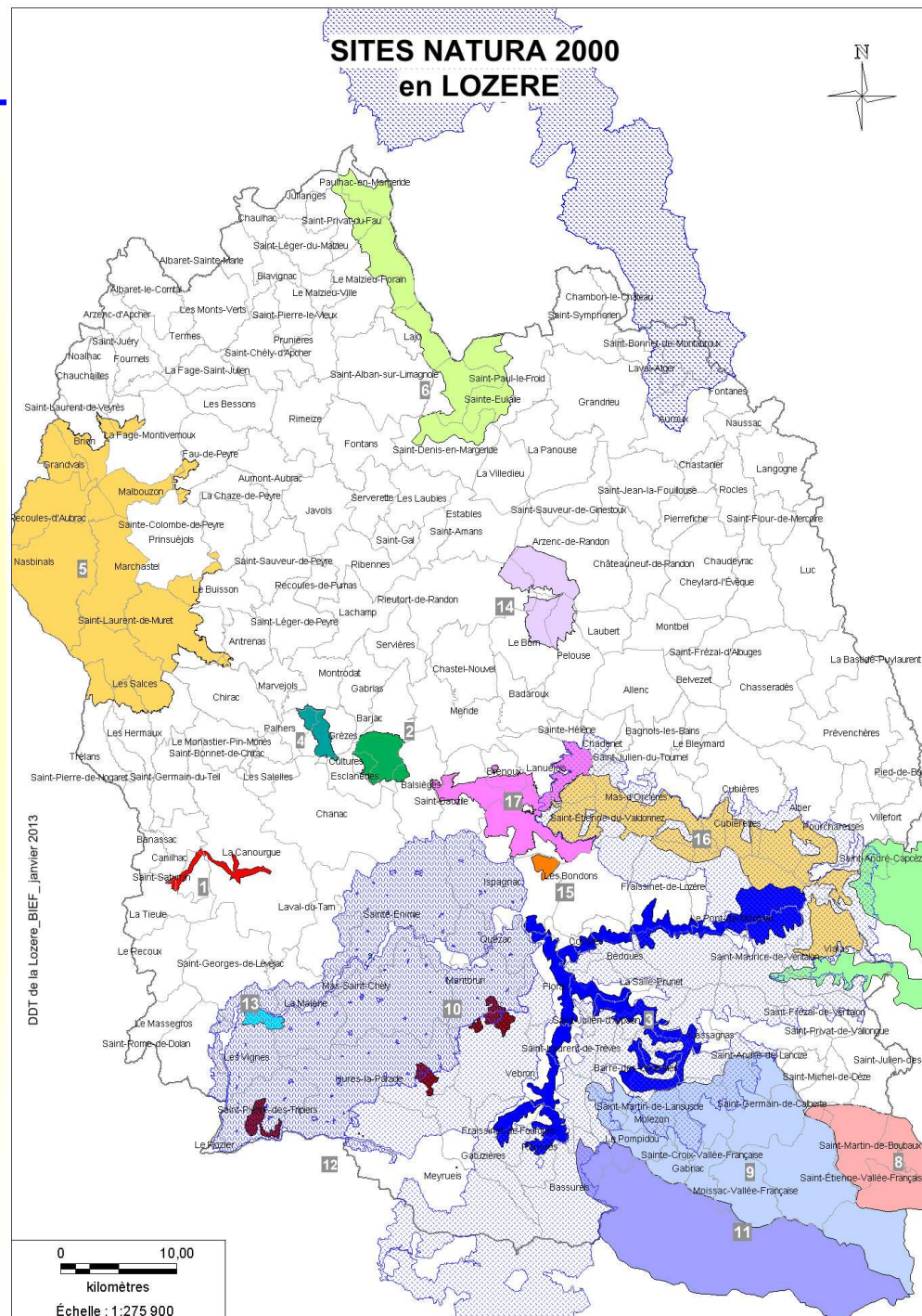
Superficie marine 113 983 ha

En Lozère : 20 Sites,

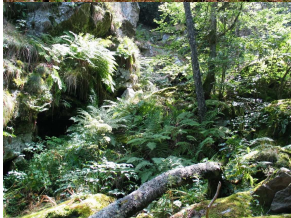
- couvrant 39 % de la surface du département, sur 2 régions biogéographiques

Sites directive habitats	98 410 ha
 1-Vallon de l'Urugne	
 2-Falaises de Barjac	
 3-Tarn Tarnon Mimente	
 4-Causse des Blanquets	
 5-Plateau de l'Aubrac	
 6-Montagne de la Margeride	
 7-Cèze Luech	
 8-Galeizon	
 9-Gardon de Mialet	
 10-Causse Méjean	
 11-Gardon de St Jean	
 12-Gorges de la Jonte	
 13-Gorges du Tarn	
 14-Plateau de Charpal	
 15-Combes des Cades	
 16-Mont Lozère	
 17-Valdonnez	
Sites directive oiseaux	117 335 ha
 ZSP des Gorges du Tarn et de la Jonte	
 ZSP des Cévennes	
 ZSP du Haut Val d'Allier	

- dont 5 désignés Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



4-Acteurs du réseau



- État MEDDE, DREAL, DDT
- Les collectivités territoriales : communes, communautés de communes, pays
- Les organismes socio-professionnels: chambre d'agriculture
- Les établissements publics : ONF , PNC , ONEMA, ONCFS, CRPF, CBN, MNHN
- Associations : COPAGE, CENLR et 48, ALEPE, fédérations, associations touristiques et sportives...
- Particuliers : agriculteurs, forestiers...

Rôle des collectivités territoriales (Loi DTR)

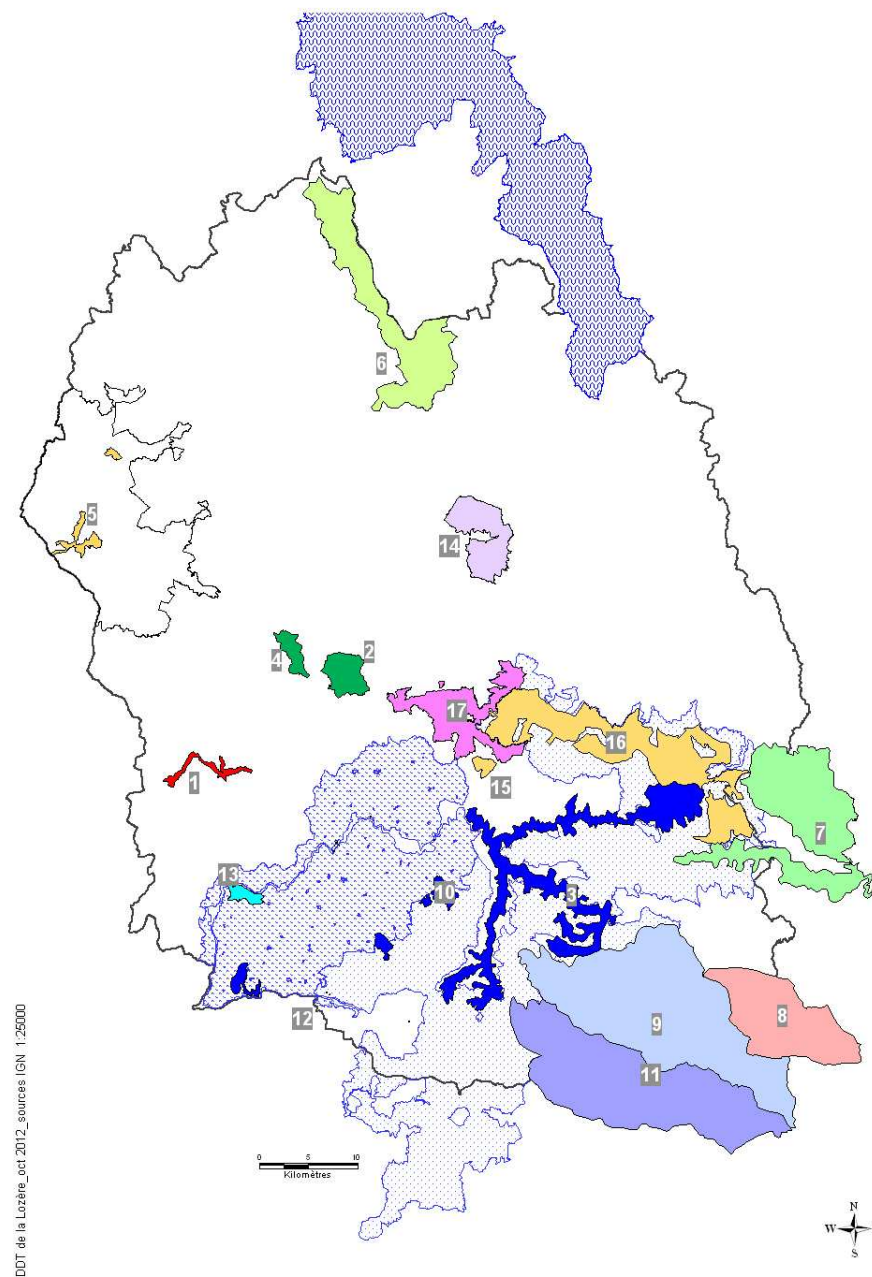
13 collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage de la démarche sur ces 20 sites

Sites directive habitats

- 1-SIVOM de la Canourgue
- 2 et 4-mairie de Barjac
- 3,10 - délégation PNC
- 5-CC du Plateau de l'Aubrac
- 6-CC Terres d'Apcher
- 7-SMAB Cèze
- 8-SMAC Vallée du Galeizon
- 9-CC Hauts-Gardons
- 11-Pays Aigoual Cévennes
- 12 et 13-S.Mixte Grand Site
- 14-CC coeur de Lozère
- 15,16-PNC
- 17-CC du Valdonnaiz

Sites directive oiseaux

- S.Mixte Grand Site
- PNC
- SMAt du Haut Allier





5 – Élaboration du Document d'Objectif



Le Copil (constitué par AP):

1- Désigne le maître d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB et élit un président

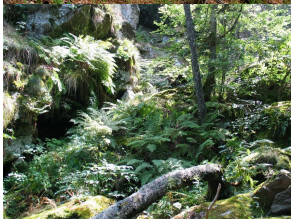


2-Valide le rapport de présentation :

- Inventaires écologiques et état des lieux socio-économique
- Hiérarchisation des enjeux
- Définition des objectifs de conservation



3-Valide les mesures de gestion, le périmètre du site et le Formulaire Standard des Données (FSD)



Élaboration des documents d'objectif

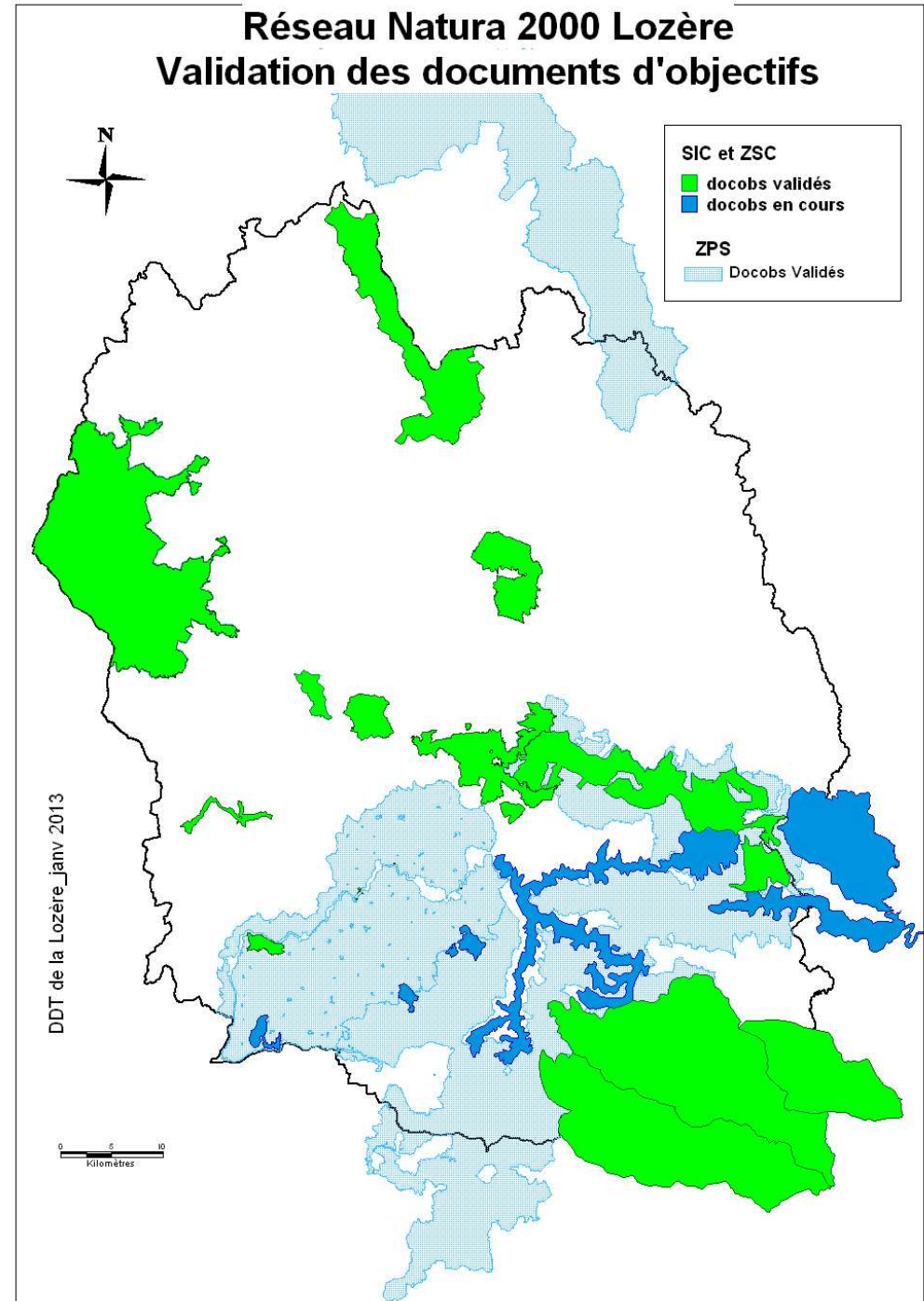
16 DOCOBs validés

3 DOCOBs en cours
d'élaboration :

- Causse du Méjean,
- Vallées du Tarn du Tarnon et de la Mimente,
- Hautes vallées de la Cèze et du Luech.

1 DOCOB en « dormance » :

- Gorges de la Jonte





5-Les outils Natura 2000



le DOCOB validé, LE COPIL détermine les modalités de mise en œuvre avec :



➤ Un **programme d'Animation** : information, études et travaux, suivi de l'état de conservation, communication.



➤ **Les Contrats:**

- Mesures Agro-Environnementales territorialisées (**MAET**) sur la base d'un projet agri-environnemental (validé au niveau régional)
- **Forestiers** ou ni agricoles – ni forestiers



➤ **La Charte Natura 2000**



➤ **Les appuis à l'investissement**

➤ **Le régime d'évaluation des incidences**

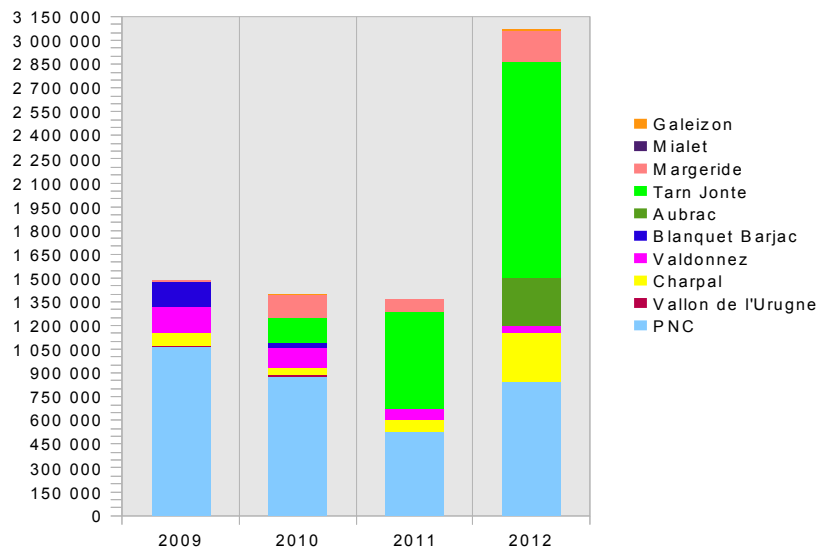
Mesures Agri-environnementales Territorialisées (MAET)

2005 à 2012

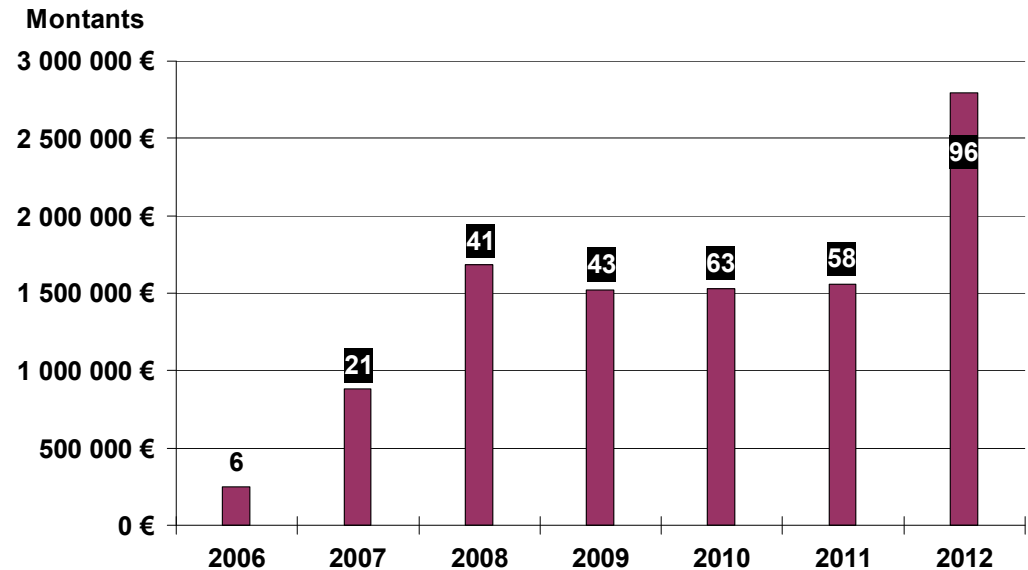
318 contrats

10 306 630 € mobilisés.

Contrats MAET Lozère
2009/2012



Evolution de la contractualisation



Contrats Natura 2000 « Ni-Ni » Depuis 2005 : 20 contrats financés à 100% soit 222 768 €



Quelques exemples :

- Ouverture de milieux
- Restauration de lavognes
- Information du public
- Aménagements en faveur des habitats ou des espèces



Galeizon : restauration bancels (photos DMD)

Contrats Natura 2000 forestiers

Depuis 2008: 19 contrats financés, soit 223 500 €

Quelques exemples

- Conservation d'arbres sénescents
- Ouverture de clairières et création de lisières
- Restauration de la châtaigneraie
- Restauration de mares forestières



ZPS des Gorges du Tarn et de la Jonte : restauration de mare (photo DMD)



Galeizon : restauration de la châtaigneraie (photo DMD)





Charte Natura 2000



- Outil d'adhésion au Docob à destination des propriétaires fonciers ou de leurs mandataires



- Constituée d'engagements et de recommandations par types de milieux rédigés en groupes de travail



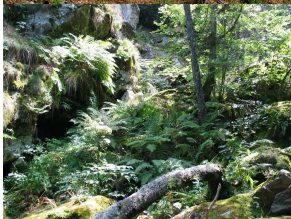
- Ouvrant droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

De 2010 à 2012:

12 sites ont vu leur charte validée par le COPIL (ou le CA du PNC)

23 adhésions aux chartes ont été signées sur tous les sites désignés ainsi que sur la vallée du Gardon de Mialet

Tous les milieux sont pris en compte – prédominance des milieux forestiers





4-d. Les appuis à l'investissement



Mesure 216 : appui aux investissements non productifs.

80% en zone Natura 2000

- petite hydraulique liée à la restauration des milieux spécifiques
- travaux liés à l'ouverture d'espaces à haute valeur patrimoniale naturelle



Feder : en co-financement avec l'Etat (40-40%)

Ex: Restauration de la ripisylve:

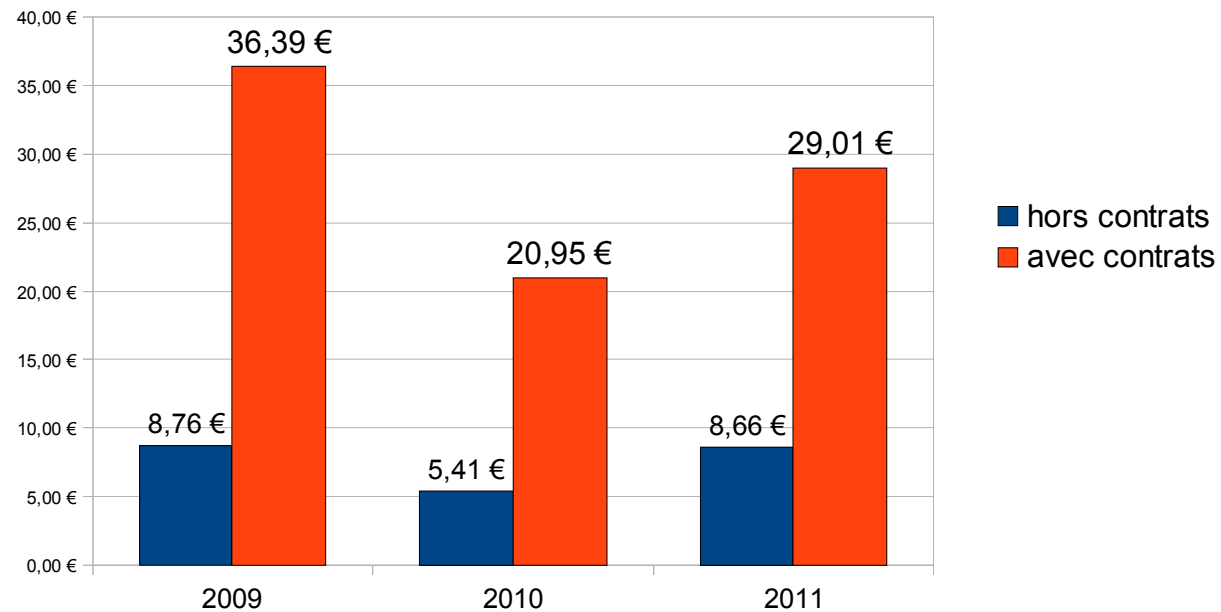
- pour la Loutre
- Pour l'Ecrevisse à pattes blanches



Dépenses publiques (Etat - Europe) pour l'animation et la contractualisation en site Natura 2000



Montants des dépenses publiques pour 1€ d'autofinancement sur l'animation et les MAET en site Natura 2000



Pour 1€ apporté par la collectivité maître d'ouvrage



Le régime d'évaluation des incidences



L'évaluation des incidences vient compléter les mesures de gestion contractuelle et les actions d'animation mises en œuvre sur les sites Natura 2000.

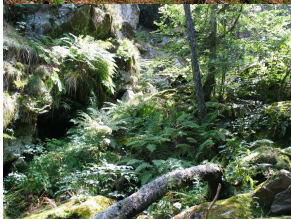


Son but :

- permettre la prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans la conception et la réalisation des documents de planification et des projets,
- vérifier que ces activités ne portent pas d'atteintes significatives à l'état de conservation des habitats et des espèces sur les sites Natura 2000.



Le régime d'évaluation des incidences est depuis 2 ans en cours d'évolution après un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 4 mars 2010 qui condamne la France sur l'ancien dispositif notamment en raison d'un champ d'application trop restreint





MERCI DE VOTRE ATTENTION